

Département de HAUTE-SAVOIE
 Arrondissement de BONNEVILLE
 Canton de CHAMONIX
 Commune de
 VALLORCINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt deux le Jeudi 10 novembre à 20h00 le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 3 Novembre 2022

Objet
N° 22/05/07
LOCATION DES SALLES MUNICIPALES * TARIFS

Présents Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET,

Absents excusés MADAME GUYONNE FOURNIER
Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations concernant la location des salles de la commune. Il propose d'harmoniser et de centraliser toutes les salles dans le même document.

La présente délibération abroge et remplace les délibération 19-07-01, 2008-03 et 22-02-27.

- La salle des associations

Les critères d'utilisation :

L'utilisation de cette salle ne peut concerner que :

- la tenue d'assemblées ou de réunions,
- des activités manuelles et des projections diverses,
- divers ateliers et prestations sous condition d'une validation préalable par accord du conseil municipal, matérialisée par une convention et que la réalisation de cette activité dans la salle communale ne soit pas essentielle à l'équilibre financier de la structure demandeuse.

Les tarifs :

10€/heure
 50€/journée
 300€ de caution.

- La salle de la Ruche

Les critères d'utilisation :

- les activités physiques et manuelles
- les repas,
- les manifestations festives

Les tarifs :

- 75€/1/2 journée
 - 110€/journée
 - 190€/journée+la cuisine
 - 350€/semaine
 - 350€/l'année à raison d'un soir par semaine et ½ tarif quand l'activité est ouverte à la population du village
 - 300€ de caution
- Gratuit pour les activités scolaires et périscolaires

- **Le Pôle Culturel**

Les critères d'utilisation :

- Conférence et formation
- séminaire
- exposition
- activités physique douces sous réserve.

Les tarifs :

- 100€/1/2 journée
- 150€/journée
- 500€/semaine
- 500€/année à raison d'un soir par semaine et ½ tarif quand l'activité est ouverte à la population du village

La priorité est donnée aux réunions, déplacement de l'activité à la Ruche si cela n'est pas possible la commune effectuera un remboursement au prorata des séances.

Monsieur le Maire propose un tarif de 10€ de l'heure, identique à celui fixé pour la salles des associations

Dans sa politique de soutien à la vie associative communale, la mise à disposition des salles communales est gratuite pour les associations ayant payées une cotisation au Comité des fêtes et ayant dans leurs statut une activité dans la commune de Vallorcine.

Hors associations cotisante au Comité des fête, seules les ASA domiciliées à Vallorcine bénéficient du même avantage, AFP comprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la modification des conditions de location dans les conditions citées ci-dessus.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Monsieur le Trésorier de SALLANCHES

Délibération exécutoire le

Affichage en mairie de Vallorcine du
Au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

La secrétaire de séance

